

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Réseau Interprofessionnel « Insertion »

13/06/2017

Ordre du jour

**Accompagner la personne pour faire de l'habitat
un lieu propice à la qualité de vie**

Equipe Mobile Autisme 67 Centre de Harthouse

La démarche : « Une réponse accompagnée pour tous »

MDPH CD du Bas-Rhin

Accompagner la personne pour faire de l'habitat un lieu propice à la qualité de vie

Equipe Mobile Autisme 67 (EMA67) Centre de Harthouse

L'EMA 67 intervient pour éviter les ruptures de parcours des personnes de + 18 ans avec autisme.

Les professionnels expérimentent des pratiques innovantes telles que :

- entrer en relation avec la personne par son intérêt restreint,
- savoir attendre des réponses qui peuvent arriver de manière différée,
- intervenir en traducteur entre les différents protagonistes,
- expliciter l'implicite,
- faire évoluer les outils qui doivent être utilisés dans un objectif précis,
- chercher des solutions individualisées et innovantes,
- aider les personnes à repérer leurs propres stratégies, à en trouver et repérer à quel moment elles en ont besoin, et ce dans les domaines : recharge énergétique, interactions sociales, communication, gestion des particularités sensorielles, etc.
- être attentif à des détails du quotidien qui peuvent perturber les personnes,
- assurer la fluidité du parcours des personnes en réalisant un recueil précis de données (ex : la santé),
- aider les personnes à construire leur projet de vie d'adulte,
- être vigilant à la vulnérabilité de certaines personnes face à leur incompréhension de l'intention de l'autre,
- intervenir au domicile des personnes c'est intervenir dans leur intimité,
- soutenir les aidants familiaux.

L'EMA 67 pointe le manque de service tel qu'un SAMSAH TSA qui prendrait le relais de l'intervention de l'EMA.

Documents joints : support de présentation : « Habitat – EMA 67 » + plaquette de l'EMA 67

La démarche : « Une réponse accompagnée pour tous »

MDPH Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) est inspiré du rapport Piveteau « Zéro sans solution ». La MDPH du Bas-Rhin pilote depuis novembre 2015 a élaboré ce dispositif avec ses partenaires : l'ARS, le Conseil Départemental et les gestionnaires d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

Dès le 1^{er} janvier 2018, toutes les MDPH devront mettre en œuvre ce dispositif.

L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours des personnes. Pour ce faire, la MDPH s'appuie sur le réseau partenarial.

Des réunions de coordination sont organisées par la MDPH auxquelles sont conviés les différents acteurs afin de répondre aux besoins de la personne. Si celle-ci n'a pas effectué de demande concernant une orientation que les acteurs jugent pertinente, la MDPH lui en fait la proposition. Les acteurs peuvent saisir la MDPH concernant des situations qui relèveraient de cette disposition.

4 axes sont déployés :

- mise à disposition d'accueil permanent → la MDPH recherche une solution concrète avec les acteurs du territoire et apporte une réponse concrète
- déploiement sur le territoire
- soutien par les pairs
- accompagnement du changement des pratiques

La cellule RAPT est composée d'un médecin et d'une coordinatrice.

La MDPH disposera d'une bonne connaissance des besoins sur le territoire, notamment s'il manque des places dans les ESSMS, qu'elle pourra communiquer à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'emploi accompagné est un dispositif institué par la loi du 8/08/2016 *relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels* et le décret du 27/12/2017 *relatif à la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné et au financement du compte personnel de formation des travailleurs handicapés*.

Ce dispositif est porté par le Collectif France Emploi Accompagné. Il consiste à accompagner dans l'emploi, les personnes en situation de handicap ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et une orientation en milieu ordinaire. Les travailleurs ESAT sont concernés si leur projet professionnel est le milieu ordinaire. L'objectif est de pérenniser les parcours professionnels.

L'ARS Grand Est va publier courant juin un appel à candidature.

La prochaine réunion du réseau interprofessionnel « insertion » aura lieu :

le mardi 3 octobre 2017

Ordre du jour :

Les particularités sensorielles des personnes avec TSA
par les professionnels du CRA